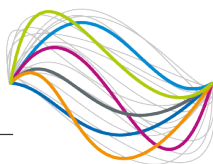


UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



ANR-17-NCUN-0003

anr®

Appels à projets RITM-BFC

2022

Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser
en Bourgogne - Franche-Comté

<https://www.ubfc.fr/les-appels-a-projets-ritm-bfc/>

LES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES D'UBFC



UNIVERSITÉ
FRANCHE-COMTÉ



L'INSTITUT
agro Dijon



BSB
BUSINESS SCHOOL OF BESANCON





1 Table des matières

2 Appels à projets RITM-BFC 2022	3
3 Appel à projets « nouvelles pratiques pédagogiques »	5
3.1 Lien secondaire-supérieur	5
3.2 Reconnaissance des acquis des étudiants	6
3.3 Transformation des pratiques pédagogiques pour le développement des compétences académiques et non-académiques.....	6
3.4 Valorisation du lien formation en 1er cycle-recherche	7
3.5 OpenLabs	7
3.6 FTLV : acculturation des acteurs et développement de formations	8
4 Appel à projets de recherche « réussite étudiante »	12
5 Eligibilité des dépenses	14
6 Engagement des lauréats	14
7 Procédure pour candidater	16
9 Calendrier	16

2 Appels à projets RITM-BFC 2022

L'ambition des appels à projets RITM-BFC (Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne - Franche-Comté) est d'encourager et de soutenir des initiatives pédagogiques innovantes, et de nourrir la recherche permettant de favoriser la réussite étudiante. Deux appels à projets sont proposés en janvier 2022 :

- **Nouvelles Pratiques Pédagogiques** (enveloppe globale : 300 k€) ;
- **Recherche « Réussite étudiante »** (enveloppe globale : 100 k€).

Le formulaire de dépôt de candidatures sera accessible à partir du 2 février 2022 à partir de la page <https://www.ubfc.fr/les-appels-a-projets-ritm-bfc/>

La date limite de dépôt des dossiers est le 31 mars 2022 à 12h.

Les projets peuvent être déposés par des équipes pédagogiques / de recherche, services ou personnels en lien avec la pédagogie des établissements membres d'UBFC.

Selon leur nature et leur ambition, les projets retenus pourront être pluriannuels, avec un financement maximum sur 3 ans. Les projets seront évalués par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

L'appel à projets « **Nouvelles Pratiques Pédagogiques** » est principalement dédié aux actions impactant les formations du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur. Les actions qui concernent d'autres cycles peuvent être éligibles dans la mesure où la démarche est transférable au 1^{er} cycle (et que ce transfert est prévu).

Il se décline en 2022 autour de 6 grands axes thématiques :



Liens secondaire-supérieur

Pour favoriser l'orientation et la réussite à l'entrée dans le supérieur et renforcer la liaison -3/+3.



Reconnaissance des acquis des étudiants

Pour renforcer la culture de l'engagement et sa reconnaissance, en dépassant une vision disciplinaire et compétitive des études.



Transformation des pratiques pédagogiques

Pour permettre aux équipes pédagogiques de penser la formation « de demain ».



Valorisation du lien formation – recherche

Pour sensibiliser les étudiants à la recherche scientifique et les rendre acteurs de sa démarche et/ou sa médiation dès le 1^{er} cycle.



OpenLabs

Pour soutenir la création et le développement d'OpenLabs dans les établissements UBFC.



Formation tout au long de la vie

Pour accroître l'activité "Formation Continue" par l'acculturation des acteurs et le déploiement de son offre.

L'appel à projets recherche « **Réussite étudiante** » a pour objectif de développer des travaux de recherche sur les conditions et déterminants de la réussite étudiante.



Pour développer des travaux de recherche sur les conditions et déterminants de la réussite étudiante.



APPELS A PROJETS

« NOUVELLES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES »



Liens secondaire-supérieur



Reconnaissance des acquis des étudiants



Transformation des pratiques pédagogiques



Valorisation du lien formation – recherche



OpenLabs



Formation tout au long de la vie



3 Appel à projets « nouvelles pratiques pédagogiques »

L'Appel à Projet « Nouvelles pratiques pédagogiques » se veut un support à la créativité et l'expérimentation. Il doit permettre d'innover autour des pratiques pédagogiques et inscrire le territoire Bourgogne Franche-Comté comme une référence de l'innovation pédagogique au plan national et international.

Les actions peuvent être à destination d'étudiants (prioritairement en 1^{er} cycle), de publics en Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), et/ou d'équipes pédagogiques.

Chaque projet retenu dans le cadre des AAP RITM-BFC doit adhérer à la démarche **d'expérimentation, d'évaluation et de dissémination** des données produites.

Les projets retenus suivront une démarche de recherche/action avec la mise en place d'une **évaluation complète** qui devra s'appuyer sur les grands objectifs de l'AAP et les objectifs d'apprentissage visés, d'indicateurs de suivi - avec la perspective de rendre le dispositif **pérenne** au-delà de la phase d'expérimentation. Un **essaimage** devra être envisagé à l'échelle de la composante et/ou de l'établissement et/ou du territoire, et/ou au-delà.

Tous les champs disciplinaires peuvent être concernés et les projets permettant un décloisonnement des disciplines, des équipes, des services, des établissements sont particulièrement encouragés. Les équipes sont également incitées à intégrer des étudiants dès la conception de leur projet quand cela est possible.

Des actions préexistantes ou déjà initiées peuvent être éligibles si le soutien de RITM-BFC permet un déploiement significatif, un passage à une échelle plus importante ou encore l'introduction de nouveaux aménagements. Dans ce cas, la plus-value du soutien apporté par RITM-BFC devra être clairement expliquée.

Chaque projet devra être déposé dans un des 6 axes thématiques suivants :

3.1 Lien secondaire-supérieur

L'axe thématique « Liens secondaire - supérieur » vise à soutenir les actions pour favoriser l'orientation et la réussite des lycéens à leur entrée dans le supérieur, et à renforcer la liaison -3/+3.


Il s'inscrit dans le cadre du 1^{er} levier de transformation de RITM-BFC « Cap réussite : dispositifs pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur ». Ce levier vise la mise en place d'un parcours d'accueil et d'accompagnement dès le secondaire et tout au long du 1^{er} cycle selon 3 axes majeurs :

- le développement de la liaison secondaire/supérieur ;
- l'intégration de l'étudiant à son arrivée dans le supérieur ;
- le déploiement des actions d'accompagnement par les pairs (cordées de la réussite, ambassadeurs, tuteurs, parrains...).

Public visé : étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, IUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, lycéens et collégiens

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- l'aide à l'orientation en amont de l'entrée dans le supérieur ;
- la déclinaison de pratiques pédagogiques permettant une meilleure réussite des étudiants à l'entrée dans le supérieur ;
- les actions visant à développer l'ambition scolaire et à lutter contre l'autocensure ;

- 
- le renforcement des actions menées dans le cadre des Cordées de la réussite et des dispositifs de tutorat - et plus généralement d'apprentissages entre pairs ;
 - le développement, le renforcement et/ou l'articulation d'actions d'accueil en amont et à l'arrivée dans le supérieur (immersion, apprentissage du métier d'étudiant, stratégies d'apprentissage, découverte de l'environnement de l'enseignement supérieur, sensibilisation à l'entrepreneuriat, développement de la prise de conscience de sa capacité d'agir, accompagnement à la construction de projet professionnels...).

Les actions permettant le développement des collaborations entre membres d'équipes pédagogiques, entre apprenants, entre enseignants et apprenants, du secondaire et du supérieur sont encouragées.

3.2 Reconnaissance des acquis des étudiants

L'axe thématique « Reconnaissance des acquis des étudiants » s'inscrit dans le cadre du levier 2 de RITM-BFC « Intégration de parcours différenciés, ouverts sur la société », qui soutient le développement et l'intégration dans les cursus d'un panel d'activités transversales. Son ambition est de renforcer la culture de l'engagement et sa reconnaissance, en dépassant une vision disciplinaire et compétitive des études.

Public visé : lycéens, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, IUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- la création, le développement et/ou le déploiement d'unités d'enseignements (UE) interdisciplinaires et/ou ouvertes sur la société ;
- le développement de dispositifs visant la validation *a posteriori* par l'équipe enseignante d'une expérience passée, sous la forme d'une équivalence d'UE disciplinaire ou de la validation d'une UE libre ou transversale ;
- le développement de dispositifs visant la validation durant l'année par l'équipe enseignante d'une expérience, comme faisant partie intégrante du cursus au sein d'une UE disciplinaire ou validation d'une UE libre ou transversale ;
- le développement de dispositifs de reconnaissance d'aptitudes non-inscrites dans le cursus (dispositifs de reconnaissance type open badge, e-portfolio, voire nouvelle UE) ;
- la reconnaissance par les pairs des expériences d'engagement académiques ou non-académiques (engagement citoyen, entrepreneuriat, pilotage de projet...).


3.3 Transformation des pratiques pédagogiques pour le développement des compétences académiques et non-académiques

Cet axe thématique **ouvert** vise à soutenir les actions d'innovations pédagogiques et de transformations des pratiques au bénéfice des étudiants de 1^{er} cycle. Il peut s'inscrire dans un ou plusieurs leviers de transformation de RITM-BFC. Il doit permettre aux équipes pédagogiques (à l'échelle d'un module, d'un diplôme, d'une composante, d'un établissement, de plusieurs établissements) de penser la formation « de demain ».

Public visé : lycéens, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, IUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- les projets liés à la transformation des pratiques pédagogiques et l'approche par compétences (éventuellement associés aux Résidences de la pédagogie) ;
- la mise en place de dispositifs permettant aux équipes de collaborer, échanger, mutualiser leurs pratiques pédagogiques ;

- 
- les dispositifs favorisant les échanges et collaborations interdisciplinaires, inter-établissements, inter-niveaux,...
 - la création, le déploiement et/ou l'articulation d'actions pédagogiques nouvelles ;
 - la création et le déploiement de dispositifs hybrides.

3.4 Valorisation du lien formation en 1er cycle-recherche

Cet axe thématique s'inscrit dans le levier 3 (Renforcement des liens formation-recherche) et vise à :

- susciter une curiosité pour la recherche scientifique et/ou sensibiliser les étudiants à la recherche scientifique, sa démarche et ses acteurs, dès le 1^{er} cycle ;
- impliquer les étudiants dans des projets de recherche (ou de médiation) et les en rendre acteurs, susciter leur posture réflexive ;
- proposer des parcours adaptés à un public d'étudiants/apprenants plus exigeants et plus motivés ;
- inciter les étudiants à une poursuite d'étude en Master et doctorat dans les établissements du site.

Public visé : étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, IUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management. Le tutorat par des étudiants de Master ou de doctorat, le contact direct avec les acteurs de la recherche, la pédagogie en mode projet et/ou intégrant le lien avec la recherche sont encouragés.

Le lien établi entre les étudiants et la recherche scientifique, sa démarche, sa culture et/ou ses acteurs devra être clairement explicité dans le dossier de candidature, et sera particulièrement observé lors de l'évaluation.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- la conception d'événements, rencontres et/ou d'outils de médiation scientifique et culturelle ;
- l'immersion en laboratoire ;
- la production et la valorisation de contenus issus de rencontres avec des chercheurs ;
- la participation à des enquêtes de terrain ou à des recherches – actions ;
- l'initiation tutorée à la recherche et à sa méthodologie ;
- le lien avec des services ou départements R&D du monde socioéconomique.

Pour information, et en complément de cet axe thématique de l'AAP :

- l'internationalisation des parcours dès la licence peut être soutenue dans le cadre de l'aide à la mobilité pour des stages en laboratoire de recherche à l'étranger <https://www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc>
- des financements supplémentaires de tutorats pour des étudiants au niveau Master et de vacations/avenants de doctorants sont a priori éligibles dans le cadre des Graduate Schools UBFC Integrate sous réserve de concerner les thématiques des laboratoires impliqués : https://www.ubfc.fr/formation/_ubfc-integrate/

3.5 OpenLabs

L'apprentissage par projet est un des leviers permettant de rapprocher les étudiants et apprenants du monde de la recherche et des enjeux du monde socioéconomique, en leur proposant « d'apprendre en faisant ». Les OpenLabs sont autant d'ateliers d'innovation, pluridisciplinaires, offrant une porosité forte entre les laboratoires et les lieux d'apprentissage.



Cet axe thématique, qui s'inscrit dans le levier 3 Renforcement des liens " formation - recherche " vise à :

- soutenir la création de nouveaux OpenLabs au sein d'établissements d'UBFC ;
- soutenir le développement d'OpenLabs UBFC existant, la mise en réseau d'OpenLabs UBFC entre eux, leur cartographie et/ou la mise en réseau avec des OpenLabs / fablabs extérieurs à UBFC.

N.B. : le terme "OpenLabs" recouvre ici les fab-labs, tiers lieux, learning labs, espaces d'idéations, salles de prototypages, etc.

Public visé : étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, IUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

Seront particulièrement étudiés lors de l'évaluation :

- les modalités d'évaluation de l'impact des projets menés par les étudiants au sein de l'OpenLab sur leurs apprentissages (quelles compétences acquises ou déployées par les étudiants lors de leur participation au projet dans l'openlab ?)
- les liens avec la recherche (laboratoires, chercheurs, doctorants, service R&D privés etc.) ;
- le lien possible avec le réseau des OpenLabs UBFC (les porteurs sont encouragés à proposer un livrable sur la diffusion et le partage des pratiques au sein du réseau) ;
- les liens avec le monde socio-économique.

Les projets déposés pourront inclure des financements destinés à des étudiants de Master ou doctorat, afin qu'ils puissent accompagner, suivre, encadrer une pédagogie par projets et animer l'OpenLab (étudiants-pilotes, éclaireurs et supports de pratiques pédagogiques renouvelées et adossées à la recherche et à ses acteurs).

3.6 FTLV : acculturation des acteurs et développement de formations

Cet axe thématique s'inscrit dans le cadre du levier 5 de RITM-BFC « Acculturation et développement de la formation tout au long de la vie », dont l'enjeu est d'accroître l'activité Formation Continue (FC) dans les établissements par :

- une acculturation des acteurs : étudiants, apprenants, enseignants, personnels, entreprises et acteurs économiques du territoire ;
- un déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements.

Sur le plan qualitatif, l'acculturation de l'ensemble des acteurs permettra de penser FTLV et de s'inscrire, notamment pour les étudiants qui intègrent nos établissements, dans une logique de retour en formation au cours de leur vie professionnelle. Sur le plan quantitatif, l'ambition est d'augmenter de manière significative le nombre de stagiaires accueillis en formation continue.

Public cible : les actions proposées pourront être destinées à différents acteurs de la FTLV :

- les étudiants ;
- les stagiaires en FC (salariés, demandeurs d'emploi, ...) ;
- les enseignants, enseignants-chercheurs et personnels des établissements ;
- les entreprises.



Les projets proposés devront s'inscrire dans l'un de trois axes prioritaires suivants :

1. acculturation, sensibilisation, formation des acteurs (à destination de tous les publics) ;
2. création de formations courtes et/ou DU destinés à un public en formation continue - les DU peuvent être un support ;
3. nouvelle ingénierie de formation : profiter de la déclinaison de la nouvelle offre de formation en blocs de compétences pour développer une mixité des publics avec des modules de formations courtes proposés à un public en FC, et intégrés au parcours de formation des étudiants en formation initiale.

Les actions finançables peuvent être :

1. Acculturation, sensibilisation, formation (à destination de tous les publics) :

- sensibilisation des enseignants et personnels des établissements à l'accueil de stagiaires en formation continue dans l'objectif de faciliter leur implication dans le déploiement de la FTLV au sein de leur établissement : les actions proposées peuvent être des séquences de formation, d'information, de partage d'expériences, des forums, séminaires, la création de ressources et outils etc... autour de thématiques telles que les dispositifs de financement et d'accompagnement de la FTLV ; la posture de l'enseignant-formateur, les différentes modalités d'accueil en formation continue (formations courtes, parcours complet, VAE, alternance).

Ne sont pas éligibles les actions visant la formation continue des enseignants et personnels des établissements.


- sensibilisation des étudiants en formation initiale : les actions proposées peuvent être la construction de modules/parcours de formation (qui peuvent être intégrés à des UE existantes, comme les modules de préprofessionnalisation par exemple), l'organisation de temps de rencontres entre les étudiants et des stagiaires en FC, des temps d'interventions de professionnels auprès d'étudiants, la construction de ressources et outils de sensibilisation destinés aux étudiants etc. visant une meilleure connaissance des dispositifs de FTLV et de l'offre proposée dans l'établissement, une mise en évidence de l'intérêt de se former tout au long de la vie, une compréhension de la notion de parcours de formation etc. ;
- les actions visant l'orientation professionnelle des étudiants en formation initiale peuvent être éligibles seulement si elles intègrent de manière prioritaire comme objectif la sensibilisation à la FTLV (un forum des métiers ou une conférence présentant les perspectives d'emplois par exemple ne seraient pas éligibles) ;
- les actions à destination des professionnels ;
- l'organisation des rencontres et des échanges entre étudiants et professionnels, y compris avec des professionnels en situation de formation au sein de l'établissement ;
- la sensibilisation des équipes pédagogiques à l'accompagnement de la VAE.

2. Création de formations courtes et /ou DU destinés à un public en formation continue – les DU peuvent être un support

Toutes les modalités peuvent être envisagées (alternance, FST, un seul bloc court).

Le financement de ce type d'action peut permettre de soutenir :

- l'accompagnement à l'ingénierie de formation ;
- la construction d'une formation à destination de professionnels ou demandeurs d'emploi (montée en connaissances et compétences techniques des salariés, développement des compétences transversales...), en réponse à une demande du secteur socio-économique ou à un besoin identifié ;

- 
- la proposition de modules de retour en formation pour des étudiants récemment diplômés de l'établissement (par exemple temps de partages d'expériences, complément de formation, démarche d'analyse des besoins de formation des jeunes diplômés après une première expérience professionnelle et proposition de retour en formation adaptée etc.)

3. Nouvelle ingénierie de formation : profiter de la déclinaison de la nouvelle offre de formation en blocs de compétences pour développer une mixité des publics (étudiants en formation initiale et salariés/demandeurs d'emploi en FC) avec des modules de formations courtes destinés à un public en FC

Il s'agit de soutenir :

- la mise en place de tout type d'expérimentation permettant d'accueillir un public mixte, qui pourrait être support à la construction de la nouvelle offre de formation ;
- la modularisation d'une formation permettant l'ouverture de blocs de formation à un public en formation continue ;
- l'accompagnement à l'ingénierie de formation et l'intervention de partenaires, de professionnels par exemple.

Les porteurs de projets sont encouragés à :

- mettre en avant les liens avec les services de la formation continue des établissements, qui pourront venir en appui pour développer des formations courtes pour les professionnels et les inscrire le cas échéant ;
- mettre en avant l'intérêt de la mixité des publics ;
- développer des partenariats avec le monde socio-économique ;
- la production de matériel de communication à des fins de diffusion/dissémination.



APPEL A PROJETS DE RECHERCHE

« RÉUSSITE ÉTUDIANTE »





4 Appel à projets de recherche « réussite étudiante »

Le porteur de projet doit être enseignant-chercheur ou chercheur/chercheuse et appartenir à une équipe de recherche d'un établissement membre d'UBFC.

Contenu scientifique et objectifs :

L'appel à projets Recherche « Réussite étudiante » a pour objectif de **développer des travaux de recherche sur les conditions et les déterminants de la réussite étudiante**. Les projets financés viseront à enrichir les différents leviers structurant le programme RITM-BFC (<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/>)

À ce titre, ils peuvent s'intéresser à diverses thématiques :

- la meilleure connaissance des déterminants de la réussite étudiante et de l'échec des étudiants : étude des paramètres psychologiques, cognitifs, sociologiques, socioéconomiques (etc.) en lien notamment avec la trajectoire dans l'enseignement supérieur ;
- l'influence des conditions de vie et d'études sur la réussite (conditions d'apprentissage, manières d'étudier, gestion des temps étudiants, engagement étudiant, mode d'intégration au sein des établissements et des formations, utilisation des ressources numériques...) ;
- des réflexions scientifiques sur l'apport des différentes théories et modèles de l'innovation pédagogique. Elles pourraient notamment viser à répondre aux questions suivantes : quelles sont les caractéristiques d'un programme innovant ? Comment les innovations pédagogiques ou curriculaires peuvent être source de changements ? Comment favoriser leur dissémination au sein des différentes filières et des différents établissements ?
- l'évaluation des dispositifs de réussite mis en place par RITM-BFC. L'association entre équipes pédagogiques et équipes de recherche pourra être sollicitée autour d'un projet innovant comprenant à la fois mise en place d'un nouveau dispositif pédagogique et méthodologique d'évaluation permettant de répondre aux indicateurs d'évolution du projet RITM-BFC.

Ces projets de recherche se distinguent des recherches-actions et visent davantage des apports fondamentaux dans les différentes thématiques visées. Ils pourront donner lieu éventuellement à un projet de recherche à plus long terme, sous forme d'un financement de thèse.

Les projets de recherche pluriannuels et portant sur deux années au minimum sont encouragés.

Ils pourront mettre en avant des collaborations entre équipes pédagogiques et équipes de recherche et éventuellement entre établissements du site BFC. Les éléments suivants seront particulièrement appréciés :

- valorisation de la pluridisciplinarité et/ou de l'interdisciplinarité ;
- dimension internationale ;
- implication de jeunes chercheurs et doctorants ;
- renforcement de réseaux nationaux ou internationaux ;
- liens avec des partenaires institutionnels ou socio-économiques ;
- retombées du projet pour améliorer la réussite étudiante.



ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

ENGAGEMENTS DES LAURÉATS



5 Eligibilité des dépenses

Sont éligibles des dépenses de personnel (heures complémentaires, décharge d'enseignement, vacances, stages, contrats étudiants, primes, CDD, etc.), de fonctionnement (frais de missions, petit matériel, prestations etc.), et dépenses par facturation interne (prestation réalisée par un service de l'établissement).

L'achat d'équipement d'un montant unitaire HT supérieur à 4000€ n'est pas éligible.

Le financement des heures de service des personnels statutaires n'est pas éligible.

La fiche financière, intégrée au dossier de candidature, reprend et détaille ces éléments.

6 Engagement des lauréats

Toutes les équipes lauréates s'engagent à :

- transmettre l'état d'avancement et/ou le bilan d'activité du projet aux échéances exigées selon le calendrier établi (remontées financières semestrielles et remontées des indicateurs et bilan annuelles) et ponctuellement à la demande des membres de l'équipe projet et du Comité Scientifique et d'Évaluation du projet RITM-BFC.
Ces bilans faciliteront notamment la production de justificatifs auprès des partenaires et financeurs publics (ANR, collectivités, etc.) ainsi que la valorisation des travaux de RITM-BFC dans le cadre de ses actions de communication ;
- à l'issue du projet, transmettre l'évaluation du projet en précisant les objectifs de cette évaluation, les méthodologies utilisées, les résultats obtenus et les conclusions issues de cette phase d'évaluation. Les données collectées et produites pour la réalisation de cette évaluation pourront être mises à disposition de RITM-BFC ;
- mentionner dans le cadre de toute publication ou communication : « *This project has been performed thanks to the RITM-BFC program (contract ANR-17-NCUN-0003)* » ou « *Ce travail a bénéficié du soutien du projet NCU RITM-BFC portant la référence ANR-17-NCUN-0003* » ;
- afficher dans le cadre d'une communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d'activité, rapport de stage...) les logos de RITM-BFC, UBFC et de l'ANR;
- privilégier les supports et publications scientifiques en Open Access ;
- participer aux opérations de communication et valorisation de leur projet sur sollicitation de l'équipe RITM-BFC.

Engagements spécifiques des lauréats de l'AAP Recherche « réussite étudiante » :

- publier et/ou communiquer dans des revues ou manifestations scientifiques de façon à diffuser les travaux de recherche financés par RITM-BFC, en privilégiant l'Open Access ;
- participer aux manifestations du réseau des NCU, lors d'appels à communications ;
- rendre un rapport scientifique intermédiaire et un rapport final complet, intégrant une synthèse vulgarisée des résultats.



PROCÉDURE POUR CANDIDATER

AIDE AU DEPÔT DE CANDIDATURE

CALENDRIER

7 Procédure pour candidater

1. A partir du **2 février 2022** : renseigner le **formulaire de candidature en ligne** (au format Sphinx) dont le lien est accessible à partir de la page :

<https://www.ubfc.fr/les-appels-a-projets-ritm-bfc/>

en y joignant :

2. **la fiche financière** prévisionnelle renseignée sur le 1^e onglet (à télécharger sur la même page)
3. **l'avis signé** de la composante, du laboratoire ou de de la direction, à renseigner pour chaque partenaire impliqué (à télécharger sur la même page)

La date limite de dépôt des dossiers est le 31 mars 2022 à 12h.

Tout dossier incomplet sera refusé.

8 Aides au dépôt de candidature

Pour vous aider à constituer votre dossier, vous pourrez télécharger sur la même page web :

- Le texte complet du dossier de candidature au format PDF (à partir du 2 février 2022) ;
- La grille d'évaluation (*Nouvelles Pratiques pédagogiques* ou *Recherche réussite étudiante*) qui sera appliquée pour l'examen du dossier candidatures

En amont du dépôt de votre dossier, vous pouvez participer à un **webinaire d'information collective (2 dates au choix)** et poser toute question relative à ces AAP à l'équipe RITM-BFC :

- **mercredi 9 février 2022 à 14 h** – lien de connexion TEAMS :
https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ZmE3OGIzYTytN2M2Ny00NGE5LWFiZmItZTEyZGZhZGNiMGQ2%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22fa58faf-7eb1-48b9-9964-a92659d1c5b8%22%2c%22Oid%22%3a%2256cd1967-4156-4ffd-81e5-68a540b1e78c%22%7d
- **ou jeudi 10 février 2022 à 9 h** - lien de connexion TEAMS :
https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_MzA0NTg3OGYtZDcxYy00Yzc0LWEzNzAtZTQxYzYzNTVhMWU1%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22fa58faf-7eb1-48b9-9964-a92659d1c5b8%22%2c%22Oid%22%3a%2256cd1967-4156-4ffd-81e5-68a540b1e78c%22%7d

9 Calendrier

25 janvier 2022	Publication de l'AAP RITM-BFC 2022
Du 2 février au 31 mars 2022	Dépôt des dossiers candidatures
31 mars 2022 à 12 h	Clôture de l'AAP RITM-BFC 2022
Avril – juin 2022	Expertise des projets par le Comité Scientifique et d'Évaluation RITM-BFC appuyé par des experts (inter)nationaux
Juin 2022	Validation des projets soutenus (COFIL RITM-BFC /CA UBFC)
Fin juin 2022	Réponse aux candidats
Septembre 2022	Démarrage effectif des projets

L'équipe de RITM-BFC est à votre disposition pour tout renseignement : ritm-bfc@ubfc.fr